

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite_011-15-chem | Nouvelle féodalité. Item](#)[Aguet. Les grèves sous la Monarchie de Juillet | Le témoignage des maîtres](#)

Aguet. Les grèves sous la Monarchie de Juillet | Le témoignage des maîtres

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0331

SourceBoite_011-15-chem | Nouvelle féodalité.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Aguet, Jean-Pierre](#)

Références bibliographiques[aguet, grèves sous la Monarchie de Juillet](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Aguel
Les s^{rs} 11 P. M. J.

Le ^{no} 101 y najo du maichi.

~~Le~~ Article 1781 du Code Civil

"Le ~~maître~~ est cru sur son affirmation pour le quantum du gage, et le paiement des intérêts de ce gage, et le ~~montant~~ des intérêts pour l'usage courant." ~~¶~~

Le ~~article~~ est aboli le 2 Août 1868.



ci. 101 - XVIII

